



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## NOTE AUX REDACTIONS

Paris, le 17 mars 2021

### Lancement du site de partage des bonnes pratiques du ministère de la justice : **Éric DUPOND-MORETTI** se rend à **Bordeaux et Angoulême, jeudi 18 mars 2021**

#### Programme prévisionnel de Bordeaux

- 09h10 Arrivée au tribunal judiciaire  
30 Rue des Frères Bonie, 33000 Bordeaux  
*Toute presse accréditée*
- 09h15 Rencontre avec les personnels recrutés dans le cadre de la justice de proximité  
*Toute presse accréditée*
- 09h30 Table ronde autour des bonnes pratiques mises en œuvre au sein de la juridiction et avec les partenaires de l'administration pénitentiaire  
*Tour images*
- 11h30 Arrivée dans les locaux de La Croix Rouge  
14 Cour le Rousic, 33000 Bordeaux
- 11h35 Echange avec les personnels, les bénévoles et les bénéficiaires de la convention signée avec le ministère de la justice permettant le don à la Croix Rouge de scellés judiciaires ; puis présentation des scellés.  
*Tour images – ouvert aux rédacteurs*
- 12h10 Micro tendu  
*Toute presse accréditée*

**En raison du nombre de places limité dû à la crise sanitaire, veuillez-vous accréditer  
auprès du service de presse de la préfecture de la Gironde**  
[pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr)

**Le port du masque chirurgical est obligatoire**

## Programme prévisionnel d'Angoulême

- 14h45 Arrivée au Centre éducatif fermé (CEF) d'Angoulême  
69, rue de la Charité, 16000 Angoulême  
*Toute presse accréditée*
- 15h00 Présentation de la formation à la gestion des épisodes de crise dispensée aux éducateurs du CEF  
*Tour images – ouvert aux rédacteurs*
- 16h10 Arrivée au Tribunal judiciaire  
Place Francis Louvel, 16000 Angoulême  
*Toute presse accréditée*
- 16h00 Table ronde sur les bonnes pratiques d'accompagnement des victimes mise en place :  
- Présentation du partenariat parquet / gendarmerie / Bureau d'Aide aux Victimes du tribunal permettant d'organiser des échanges en visioconférence entre une victime et une association à l'issue de sa plainte, depuis la brigade de gendarmerie.  
*Tour images – ouvert aux rédacteurs*
- 17h05 Micro tendu  
*Toute presse accréditée*

### **Diffusion d'images et droit à l'image des mineurs pris en charge par la justice**

En vertu des règles de droit à l'image des mineurs pris en charge par la justice, il est indispensable de disposer des autorisations écrites du mineur et de ses représentants légaux et de garantir l'anonymat complet des mineurs (physique –image et voix-, patronymique, géographique, factuel) lors de la publication ou de la diffusion des images les concernant le cas échéant.

**En raison du nombre de places limité dû à la crise sanitaire, veuillez-vous accréditer auprès du service de presse de la préfecture de la Charente**

[pierre.ge@charente.gouv.fr](mailto:pierre.ge@charente.gouv.fr)

**Le port du masque chirurgical est obligatoire**